

SÉANCE extraordinaire

LE 16 juin 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 16 juin 2015, à 12 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louissette Langlois, maire, madame la conseillère Marie-Claire Blais et messieurs les conseillers Luc Legresley, Denis Pelchat, Benoit Cayouette et Gilles Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

EST ABSENT : Monsieur Christian Dea, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

150616.146 FERMES MARINES DU QUÉBEC – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT qu'en 2008, l'entreprise Fermes Marines du Québec Inc. négociait avec certains intervenants de la Ville de Chandler des incitatifs entourant l'implantation d'une usine d'élevage de pétoncles dans le secteur du parc d'hivernement à Newport en zone industrielle;

CONSIDÉRANT que cette entreprise a demandé comme condition préalable à son implantation sur le territoire de Chandler une exemption de taxes d'une durée de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que ce projet comportait de multiples avantages pour la Ville dont la création de nouveaux emplois et l'accroissement de la richesse foncière de la municipalité et, par conséquent, de nouveaux revenus fonciers;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de respecter les engagements négociés par les intervenants de la Ville envers cette entreprise et de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Daraïche et unanimement résolu que la Ville accorde à Fermes Marines du Québec Inc. une aide financière d'un montant maximal de 81 750.00\$ correspondant au cumulatif des taxes foncières générales et spéciales pour les années 2012 à 2014 inclusivement.

Ce montant inclue les intérêts et les pénalités comptabilisés au 31 décembre 2014.

Il est également résolu qu'une aide financière sera consentie en 2015 et en 2016 afin de couvrir les montant des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les intérêts et pénalités courus, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616.147 AVIS DE MOTION – PROLONGEMENT DES SERVICES SUR LE PLATEAU - SECTEUR CHANDLER

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Luc Legresley qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura présentation d'un règlement concernant le financement des travaux pour le prolongement des services sur le plateau, secteur Chandler. Le projet de règlement est déposé à cette fin pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616.148 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE NEWPORT – AIDE FINANCIÈRE POUR AMÉLIORATION LOCATIVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Legresley, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette et unanimement résolu que la Ville de Chandler accorde une aide financière de 3 000 \$ au Club de l'Âge d'Or de Newport dans le cadre des travaux effectués pour les améliorations locatives qui seront apportées à la cuisinette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616.149 EMBAUCHE - JOURNALIER SAISONNIER EN HORTICULTURE MONSIEUR DONALD HUARD

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claire Blais, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'autoriser l'embauche de monsieur Donald Huard à titre de journalier saisonnier en horticulture à raison de 40 heures par semaine à un taux horaire de 16.74\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616.150 EMBAUCHE – JOURNALIERS TEMPORAIRES (4) – PROGRAMME FAIR

CONSIDÉRANT les nombreux travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Chandler pendant la période estivale ;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée à la Ville de Chandler dans le cadre du programme FAIR ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Lus Legresley, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu d'autoriser la Ville de Chandler confirme

l'embauche de quatre (4) journaliers temporaires (emplois non syndiqués) avec l'aide financière disponible dans le cadre du programme FAIR.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à signer pour et au nom de la Ville tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

Nom	Taux horaire
Stéphane Lantin	15.30 \$
Claude Daraïche	15.30 \$
Wayne Sutton	12.00 \$
Denis Dupuis	12.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616.151 PANNEAU RÉCLAME – COMITÉ DE MISE EN VALEUR DU LAC VACHON

CONSIDÉRANT que de nouvelles informations ont été portés à l'attention du Conseil concernant l'installation d'un panneau réclame à l'endroit prévu sur le lot 4 293 843 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite mettre en valeur les attraits de la Ville tels que la Lac Vachon, les fontaines, la promenade et la halte routière situé sur le lot 4 293 843 ;

CONSIDÉRANT que d'autres endroits sont disponibles dans le secteur pour installer un panneau réclame qui ne nuirait pas à l'embellissement de la Ville et ne masquerait pas les attraits touristiques et les aménagements paysagers existants ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Benoit Cayouette, et unanimement résolu que ce Conseil autorise le Comité de mise en valeur du Lac Vachon, représenté par monsieur Georges Sutton, président, à installer un panneau réclame sur le lot 4 293 548, à l'entrée de la promenade. Il est également résolu d'abroger la résolution numéro 150608.118 adoptée à la séance du 8 juin 2015.

Le Comité de mise en valeur du Lac Vachon devra s'assurer au préalable d'obtenir toute autre autorisation requise de toute autorité compétente concernant cette installation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616.152 POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL - MODIFICATION DE LA GRILLE SALARIALE

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal en bâtiment est un employé œuvrant dans les bureaux de l'Hôtel de Ville, donc un horaire de 32,5 h par semaine

et non de 40 h;

CONSIDÉRANT que tous les employés syndiqués de l'Hôtel de Ville ont une grille salariale de 8 échelons;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal en bâtiment se rapporte au service urbanisme et environnement alors que le technicien en assainissement des eaux se rapporte au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que les tâches du technicien en assainissement des eaux et de l'inspecteur municipal en bâtiment ne s'apparentent pas et ne sont pas comparables;

POUR CES MOTIF, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de madame la conseillère Marie-Claire Blais et unanimement résolu que ce conseil recommande favorablement la grille salariale proposée ci-dessous pour le poste d'inspecteur municipal en bâtimen :

	2015	2016
1	21,56 \$	21,99 \$
2	22,21 \$	22,65 \$
3	23,02 \$	23,48 \$
4	23,74 \$	24,21 \$
5	24,56 \$	25,05 \$
6	25,36 \$	25,87 \$
7	26,27 \$	26,80 \$
8	27,16 \$	27,70 \$

Il est également résolu que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la ville tout document requis, pertinent et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution et que la présente soit rétroactive à la date d'embauche, soit le 27 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150616.153 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Luc Legresley propose la levée de l'assemblée à 12 h 58.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier